



## Conférence régionale sur l'éducation post-2015 Etats Arabes

Charm el-Cheikh, Egypt

*27-29 janvier 2015*

### Déclaration de Charm el-Cheikh

#### Préambule

1. Nous, ministres de l'Éducation, responsables de haut niveau, représentants des Nations Unies et d'agences intergouvernementales, d'organisations de la société civile, d'unions professionnelles et de partenaires techniques et de développement des États arabes, nous sommes réunis à l'invitation de l'UNESCO et de ses partenaires à la Conférence régionale sur l'éducation post-2015 à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 27 au 29 janvier 2015.
2. Nous remercions le Ministère de l'Éducation de l'Égypte d'avoir organisé et accueilli cet événement important pour la région.
3. Ayant pris note des progrès accomplis et des défis qui subsistent dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous dans les États arabes et pris en compte l'Accord de Mascate adopté lors de la Réunion mondiale sur l'EPT de Mascate, à Oman, du 12 au 14 mai 2014, nous déclarons notre soutien aux principes et aux cibles énoncés dans l'Accord de Mascate ainsi qu'au Rapport du Groupe de travail ouvert (GTO) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du développement durable, ainsi qu'au Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'agenda post-2015 « La route vers la dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète ». Nous prenons note en particulier de son objectif principal : "Assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour tous d'ici à 2030."
4. Conscients des circonstances exceptionnelles que traversent certains États arabes et de leur impact négatif sur ce qui a été accompli dans le cadre de l'Éducation pour tous, nous adoptons cette déclaration qui est le reflet de nos préoccupations régionales et de nos priorités relatives à l'agenda pour l'éducation post-2015.

#### Perspectives des États arabes

5. L'éducation est un droit humain fondamental. Nous réaffirmons qu'elle constitue le fondement de la réalisation d'autres droits et qu'elle est essentielle à un développement inclusif, équitable et durable, ainsi qu'à la prospérité dans les États arabes. Nous prenons par conséquent l'engagement de collaborer au sein de notre région qui partage une langue, une histoire et de riches traditions culturelles communes, afin d'assurer la réalisation du droit de chacun à l'éducation. Nous nous engageons notamment envers le principe de l'éducation en tant que bien public et élément de la démocratie, de la cohésion sociale et du développement durable.
6. Nous reconnaissons les progrès considérables accomplis depuis 2000 par nos pays pour la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous. Nous devons néanmoins entreprendre de nouveaux efforts pour relever les nouveaux défis et demandes. Nous estimons que le cadre de l'EPT conserve toute sa

pertinence mais que les objectifs actuels de l'EPT doivent aller plus loin dans l'agenda pour l'éducation post-2015 afin d'intégrer tous les niveaux de l'éducation, en mettant l'accent sur l'apprentissage et sur la prise en compte des approches transformatrices et inclusives de l'apprentissage tout au long de la vie.

7. La principale entrave aux progrès dans notre région a trait aux conflits qui exacerbent les inégalités, la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation. La prestation des services d'éducation est fortement impactée par la violation des droits dans les pays en situation de conflit et d'instabilité et dans les pays d'accueil des réfugiés. Assurer l'accès des communautés de personnes déplacées et de réfugiés à une éducation de qualité représente une énorme pression pour les pays d'accueil. Les faits montrent clairement l'impact négatif à long terme de l'absence de services d'éducation pour les réfugiés et les personnes déplacées en âge d'apprendre. Nous devons reconnaître que ces problèmes qui transcendent les frontières nationales nécessitent des stratégies et des partenariats offrant un appui régional pour les résoudre.
8. La promotion de la paix et du développement durable doit se fonder sur l'offre d'une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous, permettant à chacun de réaliser ses droits et ses potentialités inexploitées au sein de sa société. Il s'ensuit que nos systèmes éducatifs doivent être résilients afin de prévenir les conflits, d'atténuer leur impact et de renforcer la cohésion sociale, la tolérance et la paix. Nous appelons toutes les parties à envisager l'éducation comme un droit humain. Nous nous engageons donc à élaborer des politiques pour favoriser la fourniture d'une éducation durable de qualité à tous les enfants et à d'autres personnes vivant dans des situations d'urgence et de crise et à assurer à tous les enfants réfugiés en âge d'être scolarisés un accès au système éducatif dans le cadre de politiques et de programmes éducatifs adaptés.

## Domaines prioritaires pour les États arabes

### Accès équitable et inclusif pour tous

9. Nous renforcerons nos efforts pour offrir un cycle complet de 9 ans d'éducation de base de qualité, obligatoire et gratuit pour tous d'ici à 2030, en prêtant une attention particulière à l'éducation de la petite enfance. Reconnaissant que les bases du développement humain sont posées dès les premières années de l'enfant et que la petite enfance nécessite une approche intégrée à la protection, au développement et à l'apprentissage, tous les efforts seront entrepris pour garantir une EPPE de qualité et pour accroître les opportunités d'apprentissage grâce à la participation des communautés, à la sensibilisation des familles et au recours à des enseignants qualifiés.

### Équité et inclusion

10. Nous nous engageons à prendre en compte toutes les formes d'exclusion, de marginalisation, de discrimination, les disparités et les inégalités dans l'accès à l'éducation et dans l'achèvement des études à tous les niveaux. Nous devons prendre des mesures sérieuses pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans la réalisation de leur droit à l'éducation. Bien que les États arabes soient parvenus à la parité dans l'éducation primaire, il subsiste des disparités importantes dans les pays. Nous œuvrerons avec nos partenaires afin d'élaborer des stratégies efficaces pour surmonter tous les obstacles et permettre aux filles et aux femmes de poursuivre leur éducation. Reconnaissant l'importance de l'éducation des femmes dans la productivité de nos sociétés, nous nous efforcerons de faire de l'équité une priorité pour nos politiques, pour la planification et la gestion de l'éducation.
11. Nous renforcerons la fourniture de l'éducation et d'un apprentissage aux jeunes et aux adultes, y compris en matière d'alphabétisation, dans le cadre de filières formelles et non formelles, en collaboration avec tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

## **Qualité et pertinence de l'éducation et des personnels enseignants**

12. Nous reconnaissons que la qualité de l'éducation constitue la priorité pour notre région. Nous devons améliorer et développer tous les aspects de la qualité de l'éducation et investir dans les politiques, les programmes et les systèmes de mesure et de suivi des acquis de l'apprentissage.
13. Étant donné que la qualité de notre éducation est tributaire de la qualité des enseignants, nous reconnaissons que, bien que le nombre d'enseignants qualifiés continue d'augmenter, nous devons offrir un développement professionnel soutenu aux enseignants, aux éducateurs, aux gestionnaires des écoles et aux membres des institutions qui les appuient, en prenant en compte et en partageant les bonnes pratiques de la région.

## **Citoyenneté et éducation en vue du développement durable**

14. Nous nous engageons à intégrer dans nos systèmes éducatifs les valeurs de citoyenneté, de patriotisme et les compétences requises au 21<sup>ème</sup> siècle en insistant sur les savoirs, les compétences, les valeurs et les pratiques propices au développement durable.
15. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une amélioration de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur, en liant la formation des jeunes aux besoins du marché du travail, en leur offrant une orientation et la possibilité de devenir des citoyens productifs, ce qui contribue à son tour à un développement inclusif dans les sociétés respectives.

## **Politiques et mécanismes pour le futur agenda de l'éducation**

16. Étant donné l'impact de la recherche expérimentale et appliquée de l'éducation sur les politiques en matière d'éducation et de développement pour l'agenda post-2015 et compte tenu des impératifs d'équité et de qualité, nous devons appuyer et mieux exploiter les bonnes pratiques et les expériences de la région arabe et d'autres régions. Nous sommes déterminés à élaborer des systèmes complets de suivi et d'évaluation pour générer des éléments factuels solides que nous utiliserons dans la formulation de politiques et la gestion des systèmes éducatifs.
17. D'autres domaines d'amélioration de l'agenda post-2015 ont trait à la gouvernance et à la gestion de nos systèmes éducatifs. Nous collaborerons afin d'améliorer les mesures de redevabilité et la participation des communautés pour rationaliser les décisions en matière d'éducation.
18. Nous nous efforcerons d'allouer des ressources financières suffisantes et équitables, conformément aux niveaux de référence définis et reconnus internationalement pour les dépenses publiques d'éducation, soit au minimum 6 % du produit intérieur brut (PIB) et/ou 20 % des dépenses publiques totales. Nous coopérerons avec nos partenaires internationaux pour définir des mécanismes de planification à long terme afin de fournir des services éducatifs dans les situations d'urgence.
19. Nous devons assurer et renforcer la participation des communautés dans la prise en compte des besoins éducatifs des populations les plus marginalisées et dans l'élaboration d'approches innovantes pour assurer l'accès, l'équité et la qualité de l'éducation.
20. Nous en appelons à l'UNESCO, en collaboration avec les agences codirigeantes de l'EPT et d'autres partenaires, à poursuivre la coordination de l'agenda du développement pour l'éducation post-2015 ainsi que du Cadre d'action qui en découlera. Nous recommandons par ailleurs que l'UNESCO continue à apporter un appui technique pour la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration de la redevabilité dans le futur agenda pour l'éducation post-2015, y compris par le renforcement d'outils innovants comme le Rapport mondial de suivi sur l'EPT et à œuvrer pour mobiliser les ressources financières adéquates pour soutenir les systèmes éducatifs touchés par les crises et les conflits dans la région, ainsi qu'à poursuivre le plaidoyer en faveur de l'éducation pour tous.
21. Nous soulignons l'importance de la coordination et de la coopération avec toutes les organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation, en particulier ALECSO, ABEGS, LAS et ISESCO, pour tout ce qui concerne la mise en œuvre de l'agenda post-2015.

## **Vers le Forum mondial de l'éducation et l'Après-2015**

22. Reconnaissant les défis que rencontre notre région en termes de lenteur de la croissance économique et de niveau élevé de chômage surtout chez les jeunes, nous nous efforcerons d'intégrer les priorités éducatives dans le cadre plus large du développement de nos pays et dans les programmes nationaux de développement, ainsi que d'offrir un appui politique aux niveaux les plus élevés et d'améliorer la mobilisation sociale au vu de l'importance capitale qu'elle revêt.
23. Nous nous engageons par conséquent à poursuivre nos efforts en préparation de notre participation au Forum mondial de l'éducation de 2015 qui se tiendra à Incheon, en République de Corée, du 19 au 22 mai 2015 et à en appliquer les décisions.

***Charm el-Cheikh, le 29 janvier 2015***